

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CL26

présenté par

Mme Lelouis, M. Baubry, Mme Bordes, Mme Diaz, M. Schreck, M. Rambaud, Mme Roullaud,
Mme Alexandra Masson, M. Ménagé, M. Gillet, M. Guitton et Mme Lorho**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	0
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	35 000
Sécurité civile	35 000	0
TOTAUX	35 000	35 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Cet amendement vise à augmenter les crédits relatifs à la coopération au profit de tiers pour favoriser l'entretien des hélicoptères « dauphins » positionnés en Polynésie, en particulier pour faciliter la rapidité d'envoi de matériels neufs permettant cet entretien.

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 35 000 euros pour l'action n° [12] : "Préparation et interventions

spécialisées des moyens nationaux" du programme n° [161] : "Sécurité civile" et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° [02] : "Démarches interministérielles et communication" du programme n° [207] : "Sécurité et éducation routières". En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.